

Diffusion encadrement
Réf : NI 19.064 DC/EE/ST

Le 27 mars 2019,

Utilisation de Fœderis et formations N+1

Suite à l'ouverture de la campagne des entretiens professionnels sur Fœderis depuis le 18 février 2019, nous vous présentons ci-dessous quelques rappels quant à l'utilisation de Fœderis et les prochaines échéances en lien avec la formation professionnelle.

Pour faciliter la gestion et la préparation des entretiens professionnels, des guides sont disponibles sur Fœderis (sous-menu « entretien »). La saisie de l'entretien sur Fœderis peut se faire pendant l'entretien ou à la suite de celui-ci, dans ce cas vous pouvez sélectionner la version imprimable pour en obtenir une trame vierge.

Lors de ces entretiens vous allez évoquer avec le salarié son parcours professionnels et ses projets de formation qui permettront ensuite au service des ressources humaines de construire un projet de plan de formation pour l'année N+1 (recueil des formations).

Pour valider les entretiens, vous devez respecter les trois étapes ci-dessous :

1. Enregistrer chaque onglet et compléter intégralement l'onglet signature pour le valider (valider le workflow)
2. Signature et validation du workflow par le salarié (les nouveaux salariés recevront un identifiant et mot de passe)
3. Validation finale des entretiens par le responsable (indiquer la date de clôture de l'entretien et valider le workflow)

Rappels :

- si l'une des étapes n'est pas validée, l'entretien est considéré comme non réalisé
- vous devez impérativement transmettre le programme de formation sur Fœderis avant la validation de l'étape 1

Pour information, nous vous communiquons les dates des prochaines échéances :

- Fin des entretiens professionnels le 31/07/2019
- Transmission des recueils de formation le 15/09/2019 (par le service RH)
- Validation des formations de priorité 1 avant le 15/10/2019

Le service des ressources humaines est disponible pour toute information complémentaire.

David COGEN,
Directeur des Ressources Humaines